

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Approbation de tarifs applicables sur le réseau Stac et à la Vélostation à compter du 1er juillet 2017

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Suzanne Boucher
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 209-17 C

objet **RD - Approbation de tarifs applicables sur le réseau Stac et à la Vélostation à compter du 1er juillet 2017**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, en lien avec Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que, dans le cadre de sa compétence organisation de la mobilité, Chambéry métropole - Cœur des Bauges définit la politique tarifaire applicable sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération chambérienne.

A compter du 1^{er} juillet 2017, il est proposé :

- d'augmenter de 1 € le tarif du carnet de 10 tickets, soit le carnet à 12 € au lieu de 11 €,
- de créer un tarif « qualité de l'air » à 1 € valable pour un titre de transport journée sur le réseau Stac ou pour la location d'un vélo classique à la Vélostation de Chambéry,
- de créer un titre de transport « événementiel » à 1 €,
- de créer un titre unitaire combiné Ondéstac au tarif de 1,60 €,
- de prolonger d'une année supplémentaire la gratuité de la carte OÙRA ! et de l'étui de rangement.

Les autres tarifs et principes de la tarification sociale et solidaire (seuils de quotient familial et pourcentages de réduction) ne sont pas remis en cause.

Les modalités de mise en œuvre du titre de transport journée « pics de pollution » seront soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communautaire.

La grille tarifaire annexée présente les propositions de tarifs applicables sur le réseau Stac à compter du 1^{er} juillet 2017.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 165-15 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 portant approbation des tarifs du réseau de transports en commun Stac à compter du 1^{er} juillet 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs applicables sur le réseau Stac et à la Vélostation à compter du 1^{er} juillet 2017,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 209-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de tarifs applicables sur le réseau Stac et à la Vélostation à compter du 1er juillet 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : GRILLE TARIFAIRE 01 07 2017;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19521H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19521H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017